**38ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(3-14 mai 2021)**

**Paraguay**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 5 mai 2021 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation du Paraguay pour la présentation de son rapport.

La France encourage les autorités du Paraguay à accentuer leurs efforts en matière de respect des droits de l’Homme et des libertés fondamentales. Elle les invite à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. Ratifier le protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

2. Prendre toutes les mesures nécessaires afin de promouvoir les droits des femmes et lutter contre les violences fondées sur le genre. Garantir l’accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs, y compris en dépénalisant l’avortement ;

3. Renforcer la lutte contre les violences et les discriminations fondées sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre ;

4. Garantir la liberté de la presse et la protection des journalistes et des médias, et mettre fin aux restrictions aux libertés d’association et de réunion pacifique ;

5. Instituer un mécanisme de protection des défenseurs des droits de l’Homme.

Je vous remercie./.